

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Le mois passé, le « PTB » introduisait une motion pour demander au Collège de limiter l'indexation des loyers. Il a alors été convenu qu'un groupe de travail allait être constitué pour évaluer cette possibilité, dans l'option où la Région n'interviendrait pas. Entretemps, nous apprenons que la Ville de Bruxelles et Saint-Gilles ont fait le premier pas, sans attendre la Région, avec effet rétroactif.

J'aurai aimé savoir si le Collège anderlechtois compte suivre le pas et prendre des mesures d'urgence ?

Madame l'Échevine EL IKDIMI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen EL IKDIMI geeft lezing van het volgende antwoord:

Je vous confirme à nouveau qu'une limitation de l'indexation est toujours à l'étude. Selon nous, une limitation de l'indexation doit nécessairement s'inscrire dans une décision régionale, notamment en ce que la Région viendrait compenser les pertes pour les finances communales. Nous sommes favorables à une décision régionale limitant, ou suspendant, ou lissant l'indexation des loyers, tant dans le secteur public du logement que sur le marché privé. C'est une question de justice entre tous les locataires.

Les exemples de Saint-Gilles et de la Ville de Bruxelles ne sont pas exactement comparables à notre situation : il s'agit de régies foncières qui ne pratiquent pas la même politique de fixation des loyers que dans notre Commune.

Les loyers des logements communaux sont fixés sur base de la grille AIS, voire dans certains cas plus bas encore. Les loyers pratiqués dans le logement communal anderlechtois sont donc largement inférieurs au prix du marché. Pour les studios et les appartements une ou deux chambres, c'est-à-dire la grande majorité de nos logements, les prix sont même deux fois moins élevés que dans les autres parcs communaux ou du CPAS ailleurs en région bruxelloise. En effet, les indexations sur des loyers moins élevés sont moins importantes que sur des loyers plus chers.

Il est évidemment important d'agir pour limiter l'impact de ces indexations élevées sur une courte période, mais il faut aussi tenir compte de l'état de nos finances et de la situation de tous les locataires. Nous attendons que la Région se positionne.

